

Haut-Bocage

Avril 2017 – N°2 du bulletin municipal de la Commune Nouvelle de HAUT-BOCAGE et de ses Communes déléguées, GIVARLAIS, LOUROUX-HODEMENT, MAILLET

Ce second numéro de Haut-Bocage fera moins magazine que le précédent. Il est plus institutionnel et veut rendre compte du fonctionnement et des projets de la commune nouvelle, aujourd'hui et à l'horizon 2020. Il développe aussi les actions de la communauté de communes du Val de Cher dont Haut-Bocage est partie prenante. Que deviendra l'intercommunalité dans cette époque de grands changements ? Autant de questions, de constats, de réflexions nécessaires à votre information. Bonne lecture !

Jean-Michel Laprugne



Vœux du maire de Haut-Bocage

Municipalité de Haut-Bocage

La photo ci-dessus fait symbole. Les maires délégués de Maillet et de Louroux-Hodement entourent Jean-

Michel Laprugne qui est à la fois maire délégué de Givarlais et maire de Haut-Bocage, commune nouvelle, née le 1^{er} janvier 2016 de la réunion des trois territoires, de leurs élus et de leurs populations.

Yves Gaudin et Thierry De Lamarlière sont les adjoints du premier maire de Haut-Bocage. Les trois membres de la jeune municipalité ont été désignés par les trente-trois élus du conseil municipal de la nouvelle collectivité territoriale.

Conseil municipal de Haut-Bocage

Ce conseil municipal de Haut-Bocage réunit les trois fois onze élus des communes fondatrices. C'est l'organe essentiel de l'administration du territoire unifié. Il vote le budget, le programme d'investissements et l'organigramme du personnel, il prend toutes les décisions de bonne administration des services à la population. Les conseils locaux des trois communes historiques n'en sont pas moins utiles. Leurs élus sont au plus près de l'histoire, des réalités et des attentes de chaque village : A Givarlais, Louroux-Hodement, Maillet, maires respectifs, adjoints et conseillers débattent et élaborent les projets qui sont ensuite présentés, partagés, décidés, coréalisés et évalués par l'assemblée de Haut-Bocage où chaque représentant devient alors conseiller de la commune nouvelle. C'est le *un pour tous* et le *tous pour un*. La loi, précisée par une charte, consultable sur le site de Haut-Bocage, organise la démocratie du dispositif. En matière d'investissement, la charte stipule que chacune des trois communes peut faire valoir ses projets selon les faisabilités financières qu'elle aurait dégagées sans la commune nouvelle.

Commune « nouvelle » aujourd'hui ... et demain ?

Qualifier une réalité de « nouvelle », induit qu'elle sera « éphémère ». Cette observation sémantique ne vaut pas pour les « commune nouvelles ». Elles ne sont pas seulement « nouvelles » parce que de création récente,

elles le sont aussi par un statut particulier et durable, inscrit dans la loi. Cette appellation statutaire, qu'il faut revendiquer, produit deux effets principaux, des avantages budgétaires, et surtout le maintien d'une forte autonomie des communes fondatrices.

Comme annoncé, après cette étape transitoire, l'année 2020 instituera un nouveau mode de représentation et de désignation des élus de la population. En effet, lors des élections de mars 2020, il n'y aura que des listes « Haut-Bocage » qui, sauf à n'avoir aucune chance de succès, mixeront également des candidats des trois communes fondatrices. Ces listes compteront 19 candidats (quota des communes de 1500 à 2449 habitants). Les 19 conseillers en place éliront d'abord celle ou celui qui incarnera l'unicité du territoire, le maire de Haut-Bocage. Contrairement aux dispositions transitoires il ou elle ne pourra pas être aussi maire délégué(e) - Jean-Michel Laprugne restera le seul à avoir cumulé les deux fonctions. Puis seront désignés les trois maires délégués qui, en toute proximité, seront les mieux à même de répondre aux attentes des trois localités historiques. Logiquement les maires délégués seront adjoints du maire de la commune nouvelle. Des adjoints pourront aussi être associés aux maires délégués.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Haut-Bocage

Il en va et en ira de même pour le Centre Communal d'Action Sociale de Haut-Bocage. Composé d'élus et d'habitants issus des trois comités locaux de Givarlais, Louroux-Hodement et Maillet, le nouveau CCAS gère communautairement un budget unique, débat et vote les décisions qui ont été élaborées au sein de chaque commune déléguée. Pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles de manière autonome et sécurisée, le CCAS de Haut-Bocage travaille à mettre en place un même dispositif d'aide aux installations de télé assistance sur les trois communes déléguées. Ci-dessous, la liste des membres du CCAS Haut-bocage.

Elus désignés : Marie-Chantal Gavelle, Geneviève Lachassagne, Véronique Masseret, Jacqueline Philippon, Nicole Rivaux, Michel Giraud, Gaston Quersin, Pascal Quinault.

Membres associés : Yvette Allaix, Hélène Bodeau, Martine De Cock, Simone Dutoit, Geneviève Meignin, Lucienne Maquigneau, Madeleine Sadrin, Marie-Claude Suchaud.

Les personnels de Haut-Bocage

L'ensemble des personnels des trois communes a pour seul employeur la commune nouvelle de Haut-Bocage. Les affectations n'ont pas été modifiées. L'harmonisation des conditions de travail et de rémunération est en cours. En alliance de

compétences, des collaborations inter-villages deviennent possibles.

La fiscalité de Haut-Bocage

L'union en commune nouvelle implique qu'il n'y ait pas d'inégalité de traitement entre les contribuables du territoire. Les citoyens de la commission des impôts, nommés par le préfet, évaluent et donc actualisent les bases, c'est-à-dire, les valeurs locatives cadastrales des biens habités et/ou possédés. Les élus ont la responsabilité de voter le taux multiplicateur de la base et de décider de certains abattements. Ils ont opté pour une harmonisation progressive des taux, étalée sur 12 ans. En matière d'abattements, le conseil municipal, dans les limites fixées par la loi, définira une politique commune sur l'ensemble du territoire. Justice et solidarité seront les principes qui conduiront sans précipitation à une imposition équitable de tous les altibocagiens.

Le budget unifié de Haut-Bocage

Statutairement et comptablement il n'y a plus qu'un seul budget. Une commission du conseil municipal, avec quatre représentants par commune déléguée, élabore le prévisionnel qu'elle propose au vote du conseil, surveille l'exécution budgétaire au fil des mois et présente à terme les chiffres réalisés de l'exercice. De manière indicative, une analyse comptable et interne distingue encore recettes et dépenses commune par commune.

Membres de la commission des finances :
Isabelle Allaix, Geneviève Lachassagne, Nicole Rivaux, Sylvie Thévenin, Arnaud De Lamarlière, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Michel Giraud, Jean-Michel Laprugne, Bernard Petiteau, Gaston Quersin, Pascal Quinault.

2016 PREMIER BUDGET DE HAUT-BOCAGE

Pour un total de dépenses de 850 000 euros, le fonctionnement 2016 a dégagé un **excédent de 120 530 euros**. La performance est d'autant remarquable que ce premier budget inscrivait deux charges très exceptionnelles : une cotisation de 50 000 euros versée au Syndicat de l'Energie 03 pour l'enfouissement des lignes de la rue des copines à Maillet, et 63 555 euros transférés par précaution au budget annexe de l'assainissement de Louroux-Hodement, pour la réhabilitation de la station d'épuration.

Les investissements 2016 ont atteint 531 400 euros. Après provisions pour solder des travaux 2016 réalisés mais non encore facturés, Haut-Bocage dispose de **286000 euros** pour rembourser ses emprunts et **autofinancer** ses futurs équipements. C'est le chiffre à retenir, auquel s'ajouteront, selon les projets, les subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

Un budget pour des projets.

A Givarlais, la salle polyvalente a déjà accueilli de multiples manifestations familiales associatives, créatives, dans quelques jours s'y installera le troisième salon d'art et d'artisanat du bois. L'espace tout neuf a été clos et équipé en 2016. L'aqueduc refait du chemin de Bretaucerf résistera aux pluies torrentielles qu'on ne souhaite pas. En 2017, c'est le chemin des Glayeux qui refera peau neuve sur 1250 mètres.

A Louroux-Hodement, mis à part la réhabilitation de la station d'épuration dont une parcelle de terrain est en cours d'achat, un gros programme de travaux de rénovation énergétique est prévu. Grâce à des aides importantes du département et de l'état, il est envisagé de changer l'ensemble des portes et fenêtres des bâtiments communaux. Quelques petits investissements seront également réalisés, tels que travaux de voirie sur le chemin de *la pêche au vent*.

A Maillet, après le réseau collectif des eaux pluviales, l'extension de la salle polyvalente, les travaux de voirie, l'acquisition d'un tracteur et d'une remorque, la réfection de deux façades de l'immeuble du restaurant communal, il faut attendre 2018 pour obtenir de nouvelles aides du département. Sauf à l'inconcevable de devoir autofinancer seul de nouveaux équipements, 2017 permettra d'achever la rénovation totale de l'école, d'engager des études pour la sauvegarde de l'église et de travailler des projets qui se concrétiseront peu avant ou peu après 2020 tels que des aménagements partiels du bourg, la création d'une Maison de Village ou l'extension des ateliers communaux.

Le Val de Cher vu de son plateau de Haut-Bocage

La création de la commune nouvelle ne compromettrait pas notre participation à la communauté des sept communes du Val de Cher (avec Reugny, Estivareilles, Vallon en Sully, Nassigny, Audes et Vaux). La loi nous permettait même de conserver nos trois fois deux représentants. Mais l'élection, en cours de mandat, d'un nouveau conseil municipal à Vallon a remis en cause la répartition des postes de conseillers communautaires et réduit notre nombre de sièges, d'autant que les deux plus grandes communes ont rejeté la possibilité d'une plus large représentation des plus petites. Nos trois communes séparées n'auraient totalisé que trois conseillers. Mais Haut-Bocage, grâce à l'addition de ses populations, a obtenu quatre représentants.



Le précédent bulletin municipal avait relaté l'épisode éphémère et insatisfaisant du transfert à la communauté du Val de Cher des compétences « école » et « voirie ». C'était en 2015, une année qui fut aussi difficile pour le budget communautaire. Lucidement, le conseil communautaire a limité, parfois supprimé plusieurs engagements, certains avec regret, tels que des actions, pourtant réussies, en faveur de l'emploi et de la rénovation de l'habitat ancien. L'année 2016 a été celle du retour à l'équilibre budgétaire, d'une recomposition du conseil communautaire aux motifs explicités plus haut et de l'arrivée d'une nouvelle directrice, Marine Ponsart, à qui la rédaction de ce journal, au nom des habitants de Haut-Bocage, souhaite la bienvenue.

Sur des compétences imposées ou choisies, la communauté des sept communes du Val de Cher engage des actions concrètes en direction de l'enfance et de la jeunesse et aussi en matière de tourisme, de culture, d'économie, d'aménagement de l'espace. Ces actions sont proposées par des commissions d'élus, renforcées par des professionnels jeunes, motivés et compétents. Les projets sont soumis au vote du Conseil Communautaire. Ensuite les commissions suivent et évaluent l'exécution des actions décidées. Cet article ne peut en mentionner que les principales.

En matière de tourisme et de culture. Le musée du canal de Berry est en perte de vitesse mais peut retrouver de l'élan si des projets vivants germent et poussent sur le terreau des mémoires du passé. Magnette et Vallon sont les ports d'attache de deux flottilles de **bateaux électriques**.



Navigation sur le canal de Berry

Les embarcations ont trop de succès et les candidats au voyage, désolés de devoir trop attendre, quittent l'appontage. Aussi le vice-amiral, Bernard Garson (*), a incité à accroître les unités de la marine fluviale de la communauté.

(*Bernard Garson est vice-président chargé de la culture et du tourisme.



Le Festival **Remp'Arts** dresse ses estrades au pied des églises ou dans les cours des châteaux connus, parfois plus secrets. Ainsi en juillet dernier, pour plus de cinq cents personnes venues d'ici et d'ailleurs, le *Prieuré de Reugny* fut le cadre étoilé d'une épopée théâtrale, musicale, historique, équestre et chorégraphique, telle une chanson de gestes au travers des époques de ce lieu pittoresque. En 2015 les églises de Maillet et Louroux-Hodement avaient servi de décor à des spectacles vivants du festival. Cet été le château du Centre de Rééducation Professionnel (CRP) la Mothe sera aussi de la fête. Ces initiatives, ces manifestations associent des gens, des habitants, des touristes, des spectateurs, des artistes, des intermittents, des techniciens, des commerçants, des logeurs, des salariés, des bénévoles, bref tout un monde qui fait que l'évènement créatif produit aussi des bénéfices conséquents qui ne sont pas qu'immatériels. Enfin la communauté de communes, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, entre autres partenaires,

étudient la perspective d'un **nouvel office de tourisme intercommunal** pour l'ensemble du territoire.

En matière d'économie et d'aménagement de l'espace. A Estivareilles, les Ateliers communautaires du Val de Cher sont à la disposition des artisans ou PME qui cherchent des mètres carrés pour leurs activités et/ou le stockage de leurs matériaux et matériels.



Gîte d'entreprises à Estivareilles

Après rénovation, ce gîte d'entreprises est certes plus fonctionnel mais désormais plein comme un œuf. Il ne suffit plus. Il sera complété par **La zone d'activité de la Vauvre**, encore vide mais bien située face au péage de l'A71. En effet cette zone fait l'objet d'un projet important qui allie production d'énergie solaire et immobilier d'entreprises. La faisabilité financière est accessible avec des cofinancements de l'Etat, de la Région et du département.

Le site de la Vauvre donne aussi son nom à **l'Espace Naturel Sensible** que la communauté des sept communes gère, entretient et anime avec la ressource des savoirs et savoir-faire de la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) : l'espace préservé est aquatique, ornithologique et propice à la biodiversité. Le décor est sauvage et cependant destiné au public avec des sentiers aménagés et des équipements discrets d'observation et de découverte.



L'espace naturel sensible de la Vauvre

Il faut en profiter seul, en famille, entre amis, pour une ballade, un footing, un déjeuner sur l'herbe ou simplement une rêverie solitaire.

Enfin **la zone des Contamines**, à mi-chemin entre Vallon et Nassigny, fait l'objet de démarches et d'études qui progressent au fil d'un long processus.

L'objectif est que cet espace devienne le site d'une production combinée d'énergies renouvelables à partir du solaire et de la biomasse.



Solaire et biomasse

En trois mots, le Val de Cher contribue à l'activité économique, à la préservation des milieux naturels et bientôt, de manière pilote et volontaire, à la transition énergétique.

En direction de l'enfance et de la jeunesse. La communauté des sept communes du Val de Cher investit et s'investit pour les enfants et les jeunes du territoire. Elle gère deux **centres d'animation**, en régie directe sur la commune de Vaux et par délégation au centre social (Pays Tronçais- Val de Cher) pour celui situé à Vallon.



Centre de loisirs à Vaux

Les p'tits loups de Haut-Bocage n'en profitent pas assez, pourtant la communauté de communes assure le ramassage avec un minibus. Alors parents, même si vos enfants ne s'ennuient pas à la maison pendant les vacances scolaires, n'hésitez pas à leur permettre de retrouver les copains et de découvrir toutes les activités ludiques, créatives, citoyennes conduites par des animateurs enthousiastes et compétents.

Rappelons aussi que **l'aire de jeu et le mini stade de Louroux-Hodement** ont été installés par la communauté de communes.

Voilà, trop vite résumées, les principales actions du Val de Cher, il eut aussi fallu parler du groupement d'achat qui fait baisser les tarifs des fournitures scolaires et administratives, et de la récente décision du conseil communautaire de prendre en compétence les **Maisons de Services au Public** comme le devient la poste de Vallon en Sully qui sera aussi le toit de la CPAM, de la CARSAT et de Pôle Emploi.

Mais, dans le grand chambardement territorial, quel sera l'avenir du Val de Cher ? Les sept communes n'ont même pas la population d'une petite ville. Or, on ne sait plus faire de petits. A l'instar de notre vaste et nouvelle région, l'époque est aux grandes surfaces et métropoles géantes. En Bourbonnais, nous avons la chance que la ville de Montluçon ait besoin de son environnement rural et que celui-ci ait besoin d'elle. Le futur est donc au rapprochement. Mais on ne construit bien l'avenir qu'en tenant compte du passé. La « comcom » du Val de Cher sera une histoire courte qu'il ne faudra pas oublier, une expérience qu'on pourra exploiter et un destin qu'il faudra associer.

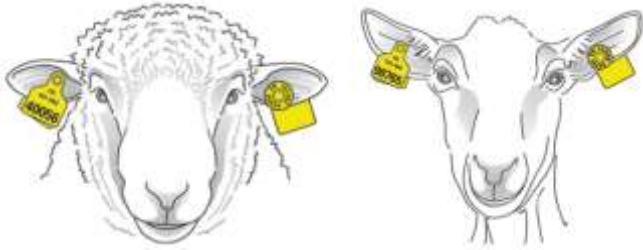
Je suis d'la mauvaise herbe, braves gens, braves gens...

Depuis le 1^{er} janvier, les désherbants chimiques ne sont plus autorisés sur la voirie, les espaces verts et les promenades accessibles au public. Finie, la chasse *herbophobe* et herbicide, ou alors avec d'autres méthodes que la pulvérisation, phytosanitaire peut-être mais délétère sûrement. La guerre chimique faite aux mauvaises herbes a pour premières victimes collatérales les préparateurs et manipulateurs de l'arme, ensuite plus largement l'ensemble de la population, et enfin les cours d'eau et la biodiversité. Mais l'herbe sauvage va-t-elle envahir allées et trottoirs des villages et hameaux de Haut-Bocage ? Certes non, là où on ne peut faire autrement on continuera à supprimer la végétation non désirée par d'autres procédés mécaniques ou manuels. Ici ou là il est possible d'empêcher l'herbe de pousser par des paillages et autres épandages de copeaux de bois par exemple. Et la « mauvaise » herbe ne mérite pas toujours qu'on la qualifie ainsi. Dans certains espaces qui ne demandent qu'à reverdir et fleurir on peut s'en faire une alliée, la laisser se développer, la contenir et la tondre. La commune n'a pas d'expert paysagiste mais dispose d'employés municipaux qui peuvent se partager leurs talents et leurs expériences renforcées par une formation spécifique. Ils sauront revoir leurs interventions, adopter une autre gestion des espaces en fonction de l'usage et de la fréquentation, guider ou laisser faire la nature quand c'est possible. L'obsession tueuse du moindre brin d'herbe se guérira peu à peu

et ensemble, habitants, élus et agents municipaux trouveront aux « mauvaises molécules » des alternatives saines, techniques ou naturelles.

Ovins, caprins, papiers s'il vous plaît !

A partir d'un animal, même dans le cadre d'un troupeau d'agrément (animaux de « compagnie », entretien de terrains), le propriétaire doit se déclarer en tant que détenteur auprès de l'Etablissement Départemental de l'Elevage qui lui attribuera un numéro d'élevage. Il sera alors informé des obligations sanitaires qui lui incombent.



Pour toute information complémentaire, contacter l'Unité Identification de la Chambre d'agriculture, en appelant le 04 70 48 42 42.

Eco-rénover pour économiser

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous occupez ou que vous louez, vous pouvez être aidé pour améliorer votre confort, bien vous chauffer et adapter votre habitation à vos besoins.



Sont concernés,

- 1) les propriétaires occupants qui entrent dans les conditions de ressources suivantes

Nbr de personnes composant le ménage	Ressources du ménage	
	Très modestes(€)*	Modestes (€)*
1	14308	18342
2	20925	26826
3	25166	32260
4	29400	37690
5	33652	43141
Par personne supplémentaire	+ 4241	+5434

*Il s'agit du revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition,

- 2) Les propriétaires bailleurs qui s'engagent à louer leur logement.

Autres conditions : ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier. Fourniture et pose seront assurées par des professionnels.

Montant de l'aide : Elle varie en fonction des dossiers mais à titre d'exemple, une personne aux revenus très modestes qui engage 17000 € de travaux peut être aidée à hauteur de 10700 €.

C'est simple : appelez le **PRIS** (Point Rénovation Info-Service)

TEL 04 70 34 41 84

Pris03@allier.fr

www.allier.fr

Vous bénéficierez d'un accompagnement gratuit et personnalisé. Une équipe spécialisée se déplace chez vous, analyse vos besoins, réalise l'évaluation énergétique, élabore avec vous un projet de travaux, monte le dossier de financement, mobilise l'ensemble des aides existantes et suit le bon déroulement des travaux.

Et, si vous n'entrez pas dans les conditions de revenus, appelez quand même le **PRIS**. Ils sauront vous indiquer où trouver les meilleurs conseils et les solutions de financement.

PRIS est un programme du Conseil Départemental 03.

Quantiquement notre.

Le physicien Robert Desbrandes a présenté le 17 janvier à l'IUT de Montluçon ses travaux sur l'intrication quantique. A 92 ans, peut-être va-t-il se fâcher qu'on dise son âge, tel un jeune docteur en physique, il poursuit ses études. Qui comprend la physique quantique ? En tous cas, pas la rédaction de ce journal.



Robert Desbrandes travaille sur les communications quantiques avec des expériences qui vérifient que deux particules peuvent interagir à courtes, moyennes ou très longues distances, par tous les milieux et sans recours aux antennes (toujours plus nombreuses). Ingénieur des Arts et Métiers, professeur à l'université d'Etat de Louisiane, Robert Desbrandes est aussi habitant de Givarlais.

***Erratum.** La mémoire de Roland Perrot, mort en Algérie avait été évoquée dans le n°1 de Haut-Bocage. Une inversion de syllabes l'avait prénommé Laurent.*

Que tous ceux qui connaissent Roland Perrot excusent la rédaction de cette erreur.

On vote comme avant ! Ou presque.

Les élections présidentielles ont lieu les dimanches 23 avril et 7 mai. Les électeurs ont reçu ou recevront prochainement une nouvelle carte. Si vous oubliez la carte électorale, une pièce d'identité suffira.



Le vote par procuration est possible. Un électeur absent ou incapable de se déplacer peut se faire représenter par un électeur inscrit sur l'une des trois communes déléguées de Haut-Bocage. Le citoyen qui donne procuration (le mandant) choisit librement celui ou celle qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie pour un an maximum. Pour établir la procuration, le mandant se présente au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

La « commune nouvelle » ne change rien à l'organisation des bureaux de vote qui restent en la mairie de chacune des trois communes déléguées, Givarlais, Louroux-Hodement et Maillet. Après le dépouillement, chaque bureau de vote établit un procès-verbal. Ensuite un procès-verbal de Haut-Bocage centralisera les résultats des trois bureaux.

Nouvelles des entrepreneurs

Le précédent bulletin présentait les entreprises qui constituent sur Haut-Bocage une véritable chambre communale des métiers à portée de main et de téléphone. S'ajoute à cet annuaire la **SARL 2TP de Thomas PILLE**, diplômé de l'école des travaux publics d'Egletons.



En matière de terrassement, d'assainissement, d'aménagements extérieurs, Thomas Pille, vous conseille et réalise vos projets.

*

Pour maintenir la dynamique commerciale du bourg de Louroux-Hodement, le challenge de l'année sera de trouver le boulanger ou la boulangère qui fera à nouveau chauffer le four

*

Les **Auneveux, au lieudit La Palisse** à Louroux-Hodement, une famille et une équipe passionnée pour vous accueillir et prendre soin de votre véhicule pour qu'il aille mieux, plus loin et plus longtemps.



En équipe et en famille à l'atelier mécanique et carrosserie

*

Bien connue à Louroux-Hodement, présidente du comité des fêtes, **Pauline De Lamarlière** est non seulement une passionnée d'art et d'artisanat du bois, mais aussi une ébéniste professionnelle qui a installé son atelier aux Vauvres, en contrebas du village.



Pauline De Lamarlière, menuisier-ébéniste

Sa jeune entreprise répond à toutes demandes de menuiserie, d'ébénisterie, de restauration, de création et d'aménagement d'intérieur.

Froid dehors, chaud dedans

Il faisait froid dehors, il faisait chaud dedans. C'était « la fièvre du samedi soir », ce 4 mars à Maillet. Le Comité des fêtes avait invité gens de la commune et de partout à dîner et à danser. Au menu, la raclette, ce plat montagnard qui sent la soirée auprès du feu après une journée de skieur, de marcheur ou de bucheron par monts et bois enneigés. Au centre de la table,

l'appareil électrique faisait converger autant les rires et les conversations que les bras qui se tendent pour faire fondre et dorer le fromage.



Tous à la fête, à Maillet

Sur la piste, animée par David Walter qui a l'intuition de son public, les convives ont dansé jusque très tard dans la nuit.

Félicitations aux médaillés de Louroux-Hodement



Ont été félicités et médaillés par le maire délégué de Louroux-Hodement, Hélène Bodeau, conseillère et adjointe pendant 25 ans, Monique Bord, agent d'entretien, partie à la retraite après 28 ans de service et Jean-Pierre Panaud agent d'entretien depuis 27 ans et toujours en activité.

Agenda

Samedi 8 avril, 14h, Spectacle "Sportissimots" par la Compagnie EN LA, à l'ENS de la Vauvre (Nassigny).

Samedi 8 avril, repas Raid Cord.

Dimanche 9 avril à Givarlais de 9 à 18h, Salon d'Art et d'Artisanat du bois, expo, démo et resto sur place.

Dimanche 9 avril à Maillet- 18 h concert musique des Balkans avec le groupe KOCKA NEBA.

Samedi 15 avril chasse aux œufs avec Troc Louroux.

Dimanche 30 avril, à Louroux-Hodement, randonnée pédestre, équestre et VTT.

Lundi 8 mai, dans les trois villages, commémorations de la fin de la guerre 39-45.

Lundi 29 mai, Foire aux moutons à Louroux-Hodement.

3,4 et 5 juin, rando des 100 Randonneurs de l'Espinasse (événement national).

Dimanche 4 juin, brocante à Givarlais.

Samedi 24 juin, fête de la St Jean à Louroux-Hodement (Paella, Feu d'artifice, Bal) comité des fêtes.

Dimanche 25 juin, brocante à Maillet (société de chasse).

Vendredi 14 juillet fête nationale, le comité des fêtes de Maillet organise animations, dîner, feu d'artifice, bal populaire.

Dimanche 23 juillet, concert du festival de Chateloy, en l'église St Denis de Maillet.

Samedi 29 juillet, fête de la Ste Anne à Givarlais.

Dimanche 30 juillet, brocante à Louroux-Hodement.

Dimanche 13 août concert du festival de Chateloy en l'église de Louroux-Hodement.

Samedi 9 septembre concours de pétanque avec la société de chasse de Maillet.

Dimanche 24 septembre, jubilé du Foyer Rural de Givarlais.

Samedi 30 septembre, moules-frites avec le comité des fêtes de Louroux-Hodement.

Dimanche 8 octobre, loto du club des anciens à Louroux-Hodement.

Samedi 14 octobre, à Maillet pour la Saint Denis, le comité des fêtes invite à un dîner dansant (choucroute au menu).

Mardi 31 octobre Halloween avec le Troc Louroux.

Samedi 18 novembre, concours de belote à Givarlais

Samedi 11 novembre, dans les trois villages, commémorations de la fin de la guerre 1914-1918.

Vendredi 2 décembre, théâtre à Givarlais.

UNE QUESTION ? UN SOUCI ? UN DOCUMENT ?

LA COMMUNE NOUVELLE

HAUT-BOCAGE

EST A LA DISPOSITION DE TOUS SES HABITANTS
DANS CHACUNE DES TROIS MAIRIES

GIVARLAIS	LOUROUX-HODEMENT	MAILLET
04 70 06 73 28	04 70 06 82 06	04 70 06 71 62
secrétaires de mairie Cécile Boeuf et Yannick Cauret		
mairie-hautbocage03@orange.fr mairie-givarlais@orange.fr mairie-louroux-hodement@orange.fr mairie-maillet03@wanadoo.fr		

Haut-Bocage. Directeur de publication : Jean-Michel Laprugne.

Comité de rédaction : Laurent Blond, Martine Guillet, Véronique Masseret, Jacqueline Philippon, Gaston Quersin, Sylvie Thévenin

Impression : mairie Haut-bocage